



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°712024

Le Maire,

VU la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par l'entreprise MODOLO Constructions demeurant à Lisle sur Tarn afin de procéder au renforcement à l'identique de la clôture existante au 59 avenue Charles de Gaulle,

Il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation sera rétrécie 59 avenue Charles de Gaulle du 13 au 31 mai 2024. Le stationnement des véhicules de chantier sera autorisé durant la même période au droit des travaux.

Article 2 : Des panneaux de signalisation ou barrières correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise MODOLO Constructions.

Article 3 : L'entreprise MODOLO Constructions demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. L'entreprise MODOLO Constructions mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires. Les riverains seront informés par l'entreprise MODOLO Constructions.

Article 4 : La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 2 mai 2024

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le ... 2 MAI 2024 ... et/ou notifié à l'intéressé(e) le ... 2 MAI 2024. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.